8 février 2008

## **INFORMATION**

## <u>Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes</u> mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société

## LA PRESENTE DECLARATION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE DE L'AMF ET EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DU DECLARANT.

## FINANCIERE MONCEY

**DECLARANT**:

SOCRANCE, personne morale liée à Vincent BOLLORE, Administrateur

**INSTRUMENT FINANCIER**: Actions

NATURE DE L'OPÉRATION : Cession

**DATE DE L'OPÉRATION** : 28 janvier 2008

DATE DE RECEPTION DE LA DECLARATION: 4 février 2008

LIEU DE L'OPÉRATION : Hors marché

**PRIX UNITAIRE** : 2 498,10 €

MONTANT DE L'OPÉRATION : 7 494 30 €

"Les données à caractère personnel collectées par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réservé à l'usage exclusif de l'AMF pour l'accomplissement de ses missions. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les personnes physiques concernées peuvent exercer leur droit d'accès aux données, et le cas échéant, les faire rectifier en s'adressant à la Direction des Emetteurs à l'AMF."